

RÈGLEMENT ACTIV+

2026 - 2027

ACTIV+ permet à vos enfants de 6 à 17 ans révolu de participer à des activités sportives, culturelles, scientifiques ou loisirs : Basket, handball, football, théâtre, danse, musique, astronomie, échec, etc.

Sont exclus : les activités ponctuelles, les centres de loisirs, les stages, les frais de transport, d'équipement, la restauration, l'accueil de scoutisme.

L'aide attribuée, vous permet de régler une partie des frais d'inscription et/ou de licence de votre(vos) enfant(s) au cours de l'année scolaire.

Qui peut en bénéficier ?

- Vos enfants nés entre le **1^{er} janvier 2008** et le **31 décembre 2020**, inscrits auprès d'une association sportive, culturelle, scientifique ou de loisirs, pour l'année scolaire 2026-2027.

Quelles sont les conditions ?

- Être allocataire de la Caf de l'Aube, au titre du mois d'octobre 2025.
- Être domicilié dans le département de l'Aube au moment de l'inscription à une activité.
- Être inscrit à une activité pratiquée au cours de l'année scolaire 2026-2027, sauf juillet et août.
- Avoir un quotient familial de 0 à 840 €, le montant de l'aide est de :
 - ✓ 55 € pour un quotient familial de 0 € et 420 €
 - ✓ 45 € pour un quotient familial de 421 € à 840 €
- L'aide accordée est utilisable auprès d'une **seule structure**, en **une seule fois**.

ATTENTION : Si vous êtes bénéficiaire du Pass'Sport, ce dernier est prioritaire sur l'aide ACTIV+ 2026-2027 qui vient en déduction de votre reste à charge.

Pour toute information complémentaire sur le Pass Sport (dispositif mis en place par le gouvernement), rendez-vous sur : pass.sports.gouv.fr

Quelles sont les modalités pratiques ?

- 1- Consulter votre courrier Activ+ **sur votre messagerie électronique personnelle**. En l'absence d'adresse électronique un courrier par voie postale est adressé.
- 2- Télécharger, depuis votre ordinateur ou à l'accueil de la Caf ou dans une Maison France Service, la fiche d'inscription **pour chaque enfant bénéficiaire** à l'aide de ce lien : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-aube/offre-de-service/vie-personnelle/activ-plus>
- 3- Compléter les parties « **1** » et « **2** », réservées à l'allocataire et à l'enfant bénéficiaire.
- 4- Faire compléter la partie « **3** » par l'association où l'enfant est inscrit pour son activité.
Attention, l'association doit être partenaire et avoir transmis la fiche de renseignement 2026-2027 à la Caf de l'Aube.
- 5- Adresser **une fiche d'inscription pour chaque enfant** ayant droit, à la Caf de l'Aube : via votre compte Caf ou par courrier postal ou en le déposant à l'accueil de la Caf de l'Aube.

Comment est versée l'aide ?

- Le versement de l'aide s'effectue **en une seule fois sur le compte bancaire de l'allocataire**, sous réserve, du retour de la fiche d'inscription **parfaitement renseignée**.

Si l'organisateur d'une activité que votre(vos) enfant(s) souhaite(nt) pratiquer ne connaît pas ce dispositif, invitez-le à nous contacter.

La fiche d'inscription ne sera pas utilisable, en cas de déménagement hors département.

Nous souhaitons à votre(vos) enfant(s) une bonne saison 2026-2027.